



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Industrie

Question écrite n° 66577

Texte de la question

M Charles Miossec attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et du développement rural sur les difficultés que rencontre l'Association de coordination technique pour l'industrie agro-alimentaire. Cette association ne dispose plus, en effet, des moyens financiers suffisants pour faire face aux missions qui lui sont imparties. En effet, alors que les besoins étaient estimés à 12,8 millions de francs en crédits de paiement pour l'année passée, cette somme permettant de faire face aux autorisations de programmes des années 1988 à 1991, il apparaît qu'elle n'a bénéficié que de 6,5 millions, à savoir 5,163 millions pour 1992 et 1,371 million au titre d'un report de 1991. Cette importante différence risque de remettre en cause les activités de recherche des vingt-cinq centres techniques que regroupe l'association, la capacité sur un plan général de l'industrie agro-alimentaire d'innover et de demeurer compétitive. Il lui demande de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour remédier à ce problème.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de l'agriculture et du développement rural a, depuis la création de l'ACTIA en 1993, soutenu ses actions en prenant en charge 55 p 100 du coût des programmes de recherche communs à plusieurs centres, ainsi qu'une part des rémunérations des ingénieurs chargés de leur suivi. Le ministère met également à la disposition de l'ACTIA un directeur. Le budget consacré à l'ACTIA, en investissement et en fonctionnement, s'est stabilisé autour de 8,5 millions de francs. Le ministère de l'agriculture et du développement rural attache un grand intérêt aux travaux réalisés par les centres regroupés au sein de l'ACTIA, et tout particulièrement à leur regroupement autour de projets fédératifs tels que la mise au point de méthodes d'analyse. Les actions menées depuis l'an passé dans ce domaine pourraient, si elles sont poursuivies et amplifiées, pallier la dispersion actuelle en matière d'appui technique aux entreprises. C'est pourquoi les pouvoirs publics continueront à soutenir l'ACTIA, dès lors que son rôle s'élargira. Le financement de la ligne budgétaire 61-21, article 80, consacrée au financement des programmes de recherche de l'ACTIA, a souffert cette année de quelques difficultés du fait d'une baisse des crédits de paiement. J'ai le plaisir de vous faire savoir que par le report de crédits inutilisés en 1991 et un redéploiement budgétaire exceptionnel, plus de 6 millions de francs de crédits de paiement ont été transférés en fin d'année sur cette ligne budgétaire. Cette somme a permis de payer toutes les échéances de paiement de 1992. L'année 1993 débute ainsi sur des bases saines. Il est cependant vraisemblable qu'à l'avenir le fonctionnement de l'ACTIA devra être revu dans le sens d'une plus grande implication des centres techniques et de l'industrie alimentaire. Celle-ci devrait être possible grâce à la preuve qu'a fournie l'ACTIA de son utilité depuis sa création et son activité fédérative nouvelle en matière d'analyse.

Données clés

Auteur : [M. Miossec Charles](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66577

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : agriculture et développement rural

Ministère attributaire : agriculture et développement rural

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 1993, page 255